

COMPTE COMMUNAL 2021

**Rapport tel que prévu par l'article L1122-23
du Code de la démocratie locale**



Xavier Dubois, Bourgmestre, en charge des Finances

1 ■ Introduction

L'établissement des comptes communaux et leur présentation au Conseil communal constitue l'acte par excellence par lequel les mandataires communaux rendent compte de la manière dont ils mettent en œuvre le mandat que la population leur a confié.

Le présent rapport a pour but de présenter les principaux résultats et les principales évolutions de la situation budgétaire et financière de la commune. Il est essentiellement basé sur les informations reprises dans la synthèse analytique.

Comme annoncé dans le cadre de la présentation de la Déclaration de Politique Communale (DPC), cette présentation du compte communal 2021 sera accompagnée d'un état d'avancement de la mise en œuvre de la DPC au travers de la présentation du suivi du Programme stratégique transversal (PST) lors du Conseil communal de juin.

2 ■ Compte budgétaire

1. Service ordinaire

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre présente un boni de 358.794,62 €. Le résultat des exercices antérieurs présente un solde positif de 1.094.259,74 €. Tenant compte des prélèvements réalisés dont, notamment, une alimentation du fonds de réserve ordinaire à hauteur de 60.487,50 € et le transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire de 13.000 €, le boni cumulé s'élève à 1.379.566,86 €.

Recettes ordinaires exercice propre	8.580.565,56 €
Dépenses ordinaires exercice propre	8.221.770,94 €
BONI exercice propre	358.794,62 €
Recettes globalisées ordinaires	9.991.073,23 €
Dépenses globalisées ordinaires	8.538.018,87 €
Boni avant prélèvements	1.453.054,36 €
Prélèvements	-73.487,50 €
BONI général	1.379.566,86 €



a) Les dépenses ordinaires :

Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;
- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires, hors prélèvement, **s'élève à 8.221.770,94 €, en augmentation de 88.682,86 € par rapport à 2020. Le taux général d'exécution des crédits par rapport au budget modifié 2021 atteint 93,95 % contre 93,19% en 2020.**

	Compte 2021	Compte 21 / Budget 21	Compte 21 / Compte 20
Personnel	3.380.018,11	98,69	256.750,15
Fonctionnement	1.610.952,70	77,90	-44.842,05
Transfert	2.384.939,94	99,35	46.200,75
Dette	845.860,19	98,56	-169.425,99
TOTAL	8.221.770,94	93,95	88.682,86

La maîtrise des dépenses de fonctionnement se confirme se traduisant par un faible taux d'exécution de cette catégorie de crédits (77,90 % contre 79,58 % en 2020) et un montant total en diminution par rapport à 2020 (-44.842,05 €).

L'augmentation constatée au niveau des dépenses de personnel entre 2020 et 2021 s'explique principalement par l'intégration des évolutions et régularisations barémiques, l'indexation des salaires et l'intégration des dépenses liées à l'engagement des 5 ETP APE (4 ouvriers et 1 employée d'administration au service environnement) dans le cadre de la gestion des impacts des inondations pour une durée de 3 mois. Les dépenses 2021 ont également intégrés les montants relatifs à la prise en charge, en année pleine, des engagements réalisés en 2020 (comptable au service Finances, Directrice financière et reprise de l'agent logement). Enfin, les dépenses intègrent les montants relatifs au paiement des pensions de deux anciens mandataires supplémentaires

L'augmentation des dépenses de transfert concerne essentiellement l'augmentation de la dotation au CPAS (+34.750 €), l'augmentation de la dotation à la zone de police (+17.656,35 €) et la diminution de la dotation à la Zone de secours (-5.112,94 €).

Enfin, les dépenses de charges de la dette diminuent une nouvelle fois de manière notable (-169.425,99 €). Cette réduction est la conséquence directe de la réduction de l'endettement communal depuis 2019 et de l'intégration de l'impact de l'opération de gestion active de la dette réalisée début 2021.



b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...
- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires hors prélèvement **s'élève à 8.580.565,56 €, en augmentation de 22.218,35 € par rapport à 2020. Le taux général d'exécution des recettes par rapport au budget modifié 2021 atteint 97,87 % contre 96,84% en 2020.**

	Compte 2021	Compte 21 / Budget 21	Compte 21 / Compte 20
Prestation	213.095,17	94,44	1.676,32
Transfert	8.235.526,29	98,03	20.712,98
Dette	131.944,10	93,89	-170,95
TOTAL	8.580.565,56	97,87	22.218,35

L'évolution des différentes catégories de recettes est globalement relativement stable par rapport à l'exercice 2020.

L'évolution des taxes additionnelles est la suivante :

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
PRI	1.925.467,84	1.949.283,87	1.844.174,17
IPP	3.516.958,24	3.541.524,01	3.547.575,94
Auto	107.065,14	107.387,58	106.406,18
TOTAL	5.549.491,22	5.598.195,46	5.498.156,29

Les recettes du précompte immobilier diminuent par rapport à l'exercice 2020 et par rapport à la prévision établie lors de la deuxième modification du budget 2021. Cette diminution est due, selon l'administration régionale, au retard pris en matière d'enrôlement et de perception en lien avec la reprise de la gestion de cet impôt par la Région wallonne.



2. Service extraordinaire

Le service extraordinaire se clôture par un résultat négatif à l'exercice propre de - 1.511.347,46 € et un solde général de -379.763,47 €. Le résultat négatif à l'exercice propre s'explique principalement par le financement important des investissements au départ des moyens mis en réserve. Le solde général négatif est dû au fait que plusieurs marchés, attribués en fin d'exercice 2021 ont fait l'objet de financement par emprunts contractés début 2022.

Recettes extraordinaires exercice propre	1.331.596,55 €
Dépenses extraordinaires exercice propre	2.842.944,01 €
Total exercice propre	1.511.347,46 €
Recettes globalisées extraordinaires	4.003.909,62 €
Dépenses globalisées extraordinaires	5.082.767,62 €
Prélèvements	699.094,53 €
SOLDE général	-379.763,47 €

a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égoûtage (InBW).

Les dépenses d'investissement et de transfert s'élèvent à **2.776.439,49 €** en 2021 contre un montant de 1.473.568,83 € en 2020 et 1.611.267,87 € en 2019. Les projets engagés en 2021 sont les suivants :

Objets	Montant
Réfection de la Grange des Six heures (NSV)	527.136,84 €
Acquisition du site chemin de l'Aulnaie	357.056,50 €
Plan d'Investissement Communal - PIC 2019-2021	270.083,28 €
Travaux parking de Perbais	218.840,33 €
Valorisation Vieux Château	184.147,00 €
Honoraires projet agrandissement Hall sportif	172.196,78 €
Dalles de béton 2021	146.562,91 €
Rénovation de l'ancien bâtiment de l'école de Walhain (honoraires)	95.257,15 €
Subside Zone de Police pour acquisition radars répressifs	88.347,35 €
Aménagement sas entrée maison communale	86.533,29 €
Honoraires - Aménagement du coeur de Tourinnes (convention-faisabilité) - Phase I	62.725,65 €
Acquisition de matériel informatique/logiciels	52.215,71 €
Remplacement éclairage Phase II/2021	47.567,18 €
Acquisition de mobilier écoles	46.289,85 €
Trottoirs/Mobilité/Sécurité	41.388,36 €
Confection et installation de fascines	39.325,00 €
Honoraires PIC 2022-2024	37.078,79 €
Equipement hangar communal (matériel divers)	33.118,07 €
Subside F.E. Saints-Vincent & Martin	30.000,00 €



Honoraires plan investissement PIC 2019-2021 (Phase II)	24.089,71 €
Aménagements de voiries « Ruissellements et inondations »	23.292,31 €
Entretien ouvrage d'art communal "La Culée"	22.215,31 €
Réfection voiries diverses 2021/bail entretien	21.592,68 €
Honoraires parking de Perbais	20.057,04 €
Maintenance extraordinaire du charroi du service des travaux	19.358,38 €
Assistance technique ponctuelle - honoraires travaux (bail d'entretien, dalles, ...)	16.183,75 €
Plan de relance économique - COVID	13.249,50 €
Projet Wallonie cyclable 2021	12.597,31 €
Certification PEB des bâtiments publics	9.062,90 €
Subside F.E. Notre Dame	8.017,00 €
Subside F.E. Saints-Joseph & Martin	7.200,00 €
Entretien des infrastructures sportives	7.147,94 €
Subside F.E. St Servais	6.100,30 €
Acquisition de 40 columbariums	5.649,51 €
Achat de plantations pour les parcelles communales	5.098,00 €
Accessibilité PMR aux services publics (Jadinon)	5.000,00 €
Acquisition de mobilier bureau	3.722,77 €
Aménagement ancien bâtiment école C.F. à Nil	3.639,74 €
Acquisition des conteneurs à puces	3.088,03 €
Primes dispositifs lutte coulées de boues et inondations	1.500,00 €
Subside F.E. St Lambert	1.314,92 €
Aménagement de la Place St Vincent	949,85 €
Restauration des chapelles et potales	242,90 €
Sécurisation des accès aux bâtiment scolaires (cylindres)	199,60 €
Total	2.776.439,49 €

b) Les recettes extraordinaires :

Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

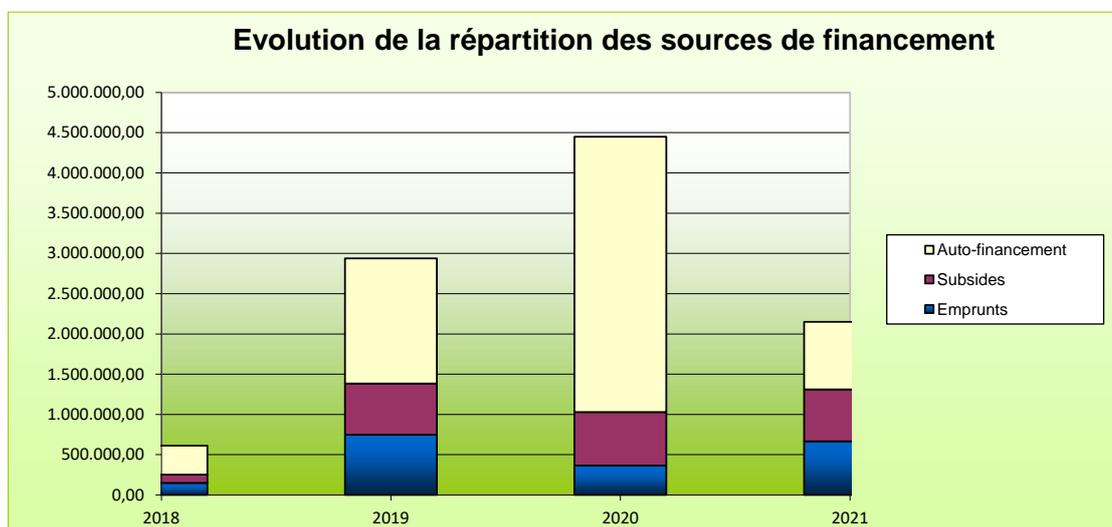
- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.

Les recettes extraordinaires constatées en 2021 se répartissent comme suit :

- Auto-financement (Fonds de réserve) : 839.348,25 € (39,05 %)
- Emprunts : 666.204,27 € (30,99 %)
- Subsidés : 644045,35 € (29,96 %)

L'évolution des sources de financement du service extraordinaire, sur l'ensemble des 4 dernières années, est la suivante :





La dette s'élève, fin 2021, à un montant de 6.232.074,53 € contre 6.115.095,22 € fin 2020, 6.454.984,89 € fin 2019 et 8.064.495,21 fin 2018.

3 ■ Fonds de réserves et trésorerie

1. Etat des fonds de réserves

L'évolution des fonds de réserves tenant compte des mouvements intégrés dans le compte 2019 est la suivante :

Intitulé	Disponible fin 2019	Disponible fin 2020	Dotation compte 2021		Utilisation compte 2021	Solde fin 2021
			Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	1.445.831,35	815.831,35	60.487,50	0,00	0,00	876.318,85
Fonds de réserve extraordinaire	1.211.431,19	2.023.315,22	13.000,00	118.906,79	818.001,32	1.337.220,69
Provisions	0,00	685.259,13	0,00	0,00	0,00	685.259,13
TOTAL	2.657.262,54	3.524.405,70	73.487,50	118.906,79	818.001,32	2.898.798,67

2. Situation de la trésorerie

La trésorerie totale de la commune s'établit, fin 2021, à un montant de 5.997.311,76 € contre 8.138.479,45 € fin 2020. Cette variation est principalement due à l'utilisation du fonds de réserve pour le financement des investissements et au financement par emprunt, début 2022, d'investissement engagés fin 2021.

